

L'ÉVOLUTION DU MÉTIER D'ÉDUCATEUR

Par Jean Blairon

L'établissement « Cours pour éducateurs en fonction » organisé par l'asbl CPSE est une école de Promotion sociale subsidiée par la Fédération Wallonie-Bruxelles et installée à Grivegnée.

L'association a entrepris une réflexion collective et participative sur son programme de formation ; dans ce cadre, elle a organisé le 5 mai 2017 une journée de réflexion sur « l'évolution du métier d'éducateur » à laquelle participaient ses étudiants et professeurs ainsi que des éducateurs en fonction dans différents secteurs.

Jean Blairon a été invité à prononcer la conférence inaugurale sur la thématique de la journée¹. La présente analyse retranscrit et développe cette conférence.

Vous avez souhaité réfléchir à l'évolution du métier d'éducateur, postulant par là d'ailleurs qu'il n'y en a qu'une ou en tout cas une qui soit majoritaire ou dominante. C'est donc cette hypothèse que je vais essayer d'investiguer.

Il y a toutefois plusieurs façons de traiter la question de l'évolution d'un métier comme celui-là.

On peut en premier lieu se placer du côté de la demande et de son questionnement : « qu'est-ce que les bénéficiaires attendent de moi ? Comment est-ce que je peux faire pour y répondre ? ».

En second lieu, on peut se positionner du côté de la commande sociale et se demander : « qu'attend cette société du travail éducatif ? »², mais aussi quelle est la configuration actuelle et future de ce métier, comment peut-on décrire sa dispersion dans plusieurs champs : où trouve-t-on des éducateurs aujourd'hui, les y trouvera-t-on encore demain ?

Mais on peut aussi interroger la relation éventuellement en tension entre la commande et la demande et c'est cette troisième approche que je vais privilégier aujourd'hui.

Cette approche elle-même peut être menée dans des options différentes.

D'une part, on peut envisager les choses d'une manière très pointue, en essayant de distinguer ce « métier » de celui d'assistant social par exemple ; d'autre part, on peut suivre une option plus générique en étudiant en quelque sorte « le travail social et éducatif » d'une manière globale.

Je vais plutôt prendre cette deuxième option, d'abord parce que les frontières entre des métiers considérés comme spécifiques ont tendance à devenir plus poreuses : la polycompétence (terme

1 Les organisateurs avaient souhaité que la conférence livre une synthèse d'un certain nombre d'analyses produites au fil des années ; c'est la raison pour laquelle nous nous sommes permis de renvoyer à plusieurs d'entre elles pour plus de détails.

2 Dans une autre analyse, j'ai abordé un autre point de vue encore, celui du métier éducateur comme agent d'une institution librement construite par des personnes qui s'engagent pour un groupe, dont elles estiment qu'il n'est pas pris en compte pour ce qu'il est, cf J. Blairon, « Educateur, un métier situé dans plusieurs mondes ? », <http://www.intermag.be/559>.

qui désigne la capacité à faire plusieurs métiers) est de plus souvent exigée ; ensuite des logiques d'indifférenciation « positives » sont souvent choisies dans plus d'une institution (« quel que soit le diplôme, ici on fait le même travail » : accompagnateur, travailleur de rue, référent, référent familial, etc.)

C'est notamment parce que je pense que les enjeux les plus aigus se trouvent aujourd'hui au niveau de la tension entre la commande et la demande, et que ces enjeux tendent à être extensifs (à toucher plusieurs métiers de manière indifférenciée) que j'ai choisi ce double point de vue.

Je vais donc essayer de me demander si l'on peut identifier une évolution qui toucherait le travail éducatif et social en matière de relation entre demande et commande sociale.

UNE PENTE DOMINANTE PRÉOCCUPANTE

Je pense en effet – malheureusement sans doute – qu'on peut identifier une pente dominante que l'on constate en la matière dans la plupart des pays européens.

Un des premiers à l'avoir identifiée est probablement Loïc Wacquant dans sa contribution à l'ouvrage célèbre de P. Bourdieu *La Misère du monde*, publié en 1993. L. Wacquant, qui travaille aux Etats-Unis, notamment à Chicago, se demande à l'époque si le travail social en France ne pourrait pas finir par adopter le modèle américain. Il parle d'une « utopie à l'envers » ; une « utopie » (on n'y est pas) - « à l'envers » parce que l'adoption de ce modèle constituerait à ses yeux une terrible régression.

« La France n'est pas l'Amérique. (...) La discrimination, la violence, la pauvreté et l'isolement social sont très loin d'y connaître la même intensité et la même étendue que dans l'*inner city* américaine. Il n'en reste pas moins qu'au-delà des différences flagrantes de niveau et de structure, la pente de l'évolution des inégalités urbaines en France durant la dernière décennie tend à créer les conditions propices, à terme, à un rapprochement. (...) On ne doit pas exclure le pire : l'utopie négative, lointaine et effrayante pourrait devenir réalité. »³

La thèse que je voudrais défendre aujourd'hui en matière d'évolution du travail social, c'est que le pire s'est rapproché de nous, le modèle américain a accru son emprise.

Ce n'est pas seulement au niveau de la diffusion et de l'adoption médiatique des « images folkloriques made in USA », comme dit Wacquant, que les choses se situent, même si ces images sont reprises dans le langage courant, comme dans cet appel d'un auditeur relayé par une chaîne belge :

« On a essayé de mettre le feu à ma maison pas plus tard que ce matin. J'ai mis tout mon pognon dans cette maison. On a jeté de l'essence sur ma façade et bouté le feu. Ça devient invivable pour les habitants. Il y a un mois dans le quartier, ils ont brûlé deux grues qui sont toujours là. En moins d'un an, 6 voitures ont été brûlées. Il faut vraiment que ça bouge. Ma maison est en construction donc inhabitée, mais la prochaine fois on s'attaquera aux maisons avec des personnes dedans. Ça monte en puissance ! Mon voisin construit une maison en bois. Il est en panique. Charleroi, c'est devenu Chicago ! Il se passe tous les jours quelque chose ici. Nous n'en pouvons plus. »⁴

C'est au niveau de la structure sociale que les similitudes se sont accrues.

Lorsqu'il étudie le ghetto noir de Chicago, L. Wacquant pointe cinq phénomènes que je vais résumer quasi dans les termes qu'il emploie (ils sont dans ce cas placés entre guillemets, assortis de leur

3 L. Wacquant, « de l'Amérique comme utopie à l'envers », in P. Bourdieu (dir.), *La misère du monde*, Paris, Seuil, 1993, p. 179.

4 <http://www.rtl.be/info/vous/temoignages/ludovic-charleroi-c-est-chicago--291790.aspx> (22 mai 2012).

pagination). Nous verrons que ces explications ne décrivent pas une situation sociale que nous percevrions d'office comme étrangère à notre réalité.

Au niveau des inégalités sociales et économiques :

- « la radicalisation de certains processus de dualisation en germe dans les quartiers déshérités » produit une « spirale de la stigmatisation » « qui fait des grands ensembles populaires autant de lieux maudits, synonymes d'indignité sociale et de relégation civique »⁵ (p. 169) ;
- « l'effondrement du marché du travail salarié (surtout peu qualifié) et (...) l'insuffisance criante de l'aide sociale » oblige une partie significative de la population à vivre du « travail à la journée », de « l'artisanat illégal » ou encore de « l'économie informelle de la rue et son secteur le plus dynamique : le commerce de la drogue ».

Au niveau des politiques publiques, Wacquant constate que l'Etat américain

- « abandonne aux forces du marché et à la logique du chacun pour soi des pans entiers de la société, notamment ceux qui, dépourvus de toute ressource, économique, culturelle ou politique, dépendent le plus complètement de lui pour accéder à l'exercice effectif de la citoyenneté. » (p. 171)
- L'Etat délaisse ainsi « sa mission première qui est de soutenir l'infrastructure organisationnelle indispensable au fonctionnement de toute société urbaine complexe. » (p. 170)
- Les « services publics sont transformés en instruments de surveillance et de police d'une population qu'il s'agit désormais de contenir dans des enclaves » ; ils accentuent ainsi « l'isolement et la stigmatisation » (p. 176) qu'ils sont supposés combattre.
- Les travailleurs sociaux, enfin, semblent surtout chargés de « minimiser le nombre des ayant droit » :
 - « A preuve, l'office de l'aide publique de Chicago multiplie les contrôles tâillonnés, et les procédures bureaucratiques ; il alloue une part de son budget à l'espionnage des assistés dans le but de « pincer » les éventuels fraudeurs. Numéros verts pour les dénonciations anonymes, appels à la délation dans les journaux, paiement d'informateurs chargés de surveillance rapprochée, visites impromptues au domicile des suspects : tous les moyens sont bons pour dégraisser les effectifs des bénéficiaires d'aides. » (p. 177)

Force est de constater que nous avons déjà adopté, notamment au niveau fédéral, certaines de ces mesures, au prétexte d'une lutte contre une « fraude sociale » dont l'existence, dans les proportions brandies pour justifier ces restrictions, n'a jamais été prouvée, que du contraire...

Mais c'est l'ensemble des points cités par Wacquant, les relations de renforcement mutuel qui traversent cet ensemble qui ne laissent pas d'inquiéter :

remontée des inégalités ; mauvaise santé du marché du travail ; insuffisance criante de l'aide sociale (17% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté) ; politique d'austérité qui restreint les interventions publiques, recours au chacun pour soi et à la charité médiatique ; lutte contre une prétendue fraude sociale, exclusion de nombreux citoyens du droit à une aide hâtivement décrétée « impayable »...

L'« utopie à l'envers » dénoncée par Wacquant devient de plus en plus une réalité chaque fois qu'une de ces dimensions progresse (et ces progressions sont bien à l'œuvre dans notre pays) :

- démantèlement du service public, notamment vente au privé des secteurs publics les plus rentables ;
- affaiblissement des secteurs publics surtout les « ministères sociaux », ceux qui sont considérés

5 La journée s'organisait à Droixhe qui a pu correspondre à cette description.

comme des ministères dépensiers et non plus comme réalisant « la mission première de l'Etat », soit selon Wacquant, « soutenir l'infrastructure organisationnelle indispensable au fonctionnement de toute société urbaine complexe » ;

- nouvelles politiques sociales, notamment adoption de nouvelles conditionnalités matérielles et immatérielles pour qu'une aide sociale soit octroyée ;
- transformation des politiques sociales en politiques sécuritaires.

On trouverait en effet, malheureusement, dans notre pays et notre région un grand nombre d'exemples de ces progressions.

1. En matière de vente au privé des secteurs publics les plus rentables, l'affaire Publifin ne doit pas cacher la forêt : glissement du service public vers le marchand dans le domaine bancaire, du transport, de l'énergie, des télécommunications⁶, etc.
Non sans indécence parfois : Ores, sponsor de Vivaforlife, est impliqué dans les dividendes des actionnaires de Publifin⁷.
2. L'affaiblissement des services publics est marqué par les volontés, ici et là, de « dégraisser » les services publics, coupables semble-t-il de crime d'obésité institutionnelle, ce qui se traduit notamment par le non remplacement de 3 fonctionnaires sur 5 en Wallonie comme en FWB.
3. Nous entendons parler très régulièrement de nouvelles conditionnalités : limitation des allocations d'insertion dans le temps ; conditions de réussite scolaire pour y avoir droit, augmentation possible de la durée des stages d'insertion (voilà pour le volet matériel)⁸ ; au niveau immatériel, notons l'obligation de développer un projet individuel pour pouvoir obtenir une aide sociale d'un CPAS et constatons au passage que l'écriture d'un projet personnel est aussi... la première mesure que peut prendre un juge de la jeunesse pour sanctionner la délinquance d'un mineur..
4. Enfin, la transformation des politiques sociales en politiques sécuritaires est symbolisée aujourd'hui par la proposition de loi déposée par la N-VA qui vise à « alléger » le respect du secret professionnel par les travailleurs sociaux des CPAS, sous prétexte de lutter contre la radicalisation et le terrorisme⁹. On sait que le projet de loi a été voté hier à la Chambre des

6 Rappelons-nous les propos quelque peu impudents de D. Bellens, patron de Belgacom, reprochant à E. Di Rupo, alors premier ministre, de « venir chercher sa Saint-Nicolas à la fin de l'année », soit ses dividendes...

7 Je notais dans une analyse de janvier 2017 : « ORES et ses 2.300 collaborateurs soutiennent Viva for Life pour la 4ème année consécutive. Dans le cadre de nos activités de gestion des réseaux de distribution d'électricité ou de gaz naturel, nos équipes sont quotidiennement en contact avec des personnes en situation de précarité. Parmi nos missions de service public à caractère social figure notamment l'accompagnement de ces personnes dans la gestion de leur budget énergie. » On aimerait apprendre que son engagement s'affirme dans un accompagnement qui n'a pas pour conséquence d'aggraver la situation des personnes au « profit » de qui il s'exerce : pas de placement abusif de compteur à budget, pas de fin de non-recevoir aux recours des personnes précarisées, une réelle disponibilité au lieu d'interminables attentes au téléphone...

On aimerait aussi apprendre que ses bénéficiaires sont utilisés pour améliorer la situation des familles les plus fragilisées plutôt que pour permettre des rémunérations élevées pour certains administrateurs des comités de secteur de l'intercommunale Publifin » (<http://www.intermag.be/images/stories/pdf/rta2017m01n1.pdf>) - Ou d'autres, devrions-nous ajouter aujourd'hui.

8 « La limitation des allocations d'insertion dans le temps... Concrètement, ça donne quoi ? Les allocations d'insertion sont maintenant limitées à 3 ans. Les allocataires d'insertion bénéficient donc d'un crédit de 36 mois qui prend cours dès la première allocation pour les cohabitants et à partir de l'âge de 30 ans pour les isolés et les chefs de ménage. Le compte à rebours a commencé le 1er janvier 2012. Résultat ? 30.000 exclusions du chômage au 1er janvier 2015, dont 25.000 en Wallonie ! »

« De plus, le gouvernement a instauré de nouvelles règles concernant le stage d'insertion (période de recherche d'emploi durant laquelle le jeune n'a pas encore droit aux allocations). Déjà rallongé de 9 à 12 mois en 2012, ce stage se verra maintenant assorti de contrôles de recherche active d'emploi. Le jeune demandeur d'emploi devra obtenir deux évaluations positives et toute évaluation négative entraînera une prolongation de 6 mois. »

http://www.fgtb-wallonne.be/sites/default/files/fichiers/13-iw-cm.08-annexe_2-rentree_politique.pdf

9 C. Mahy et J. Blairon, « Radicalisation de la guerre faite au travail social : pourquoi ? », <http://www.intermag.be/analyses-et-etudes/588>

représentants, malgré de nombreuses oppositions, prise de position collectives¹⁰, etc.

Si effectivement l'adoption d'un modèle « américain », régressif au niveau social, progresse chaque fois que progresse une de ces politiques sociale ou culturelle, on peut dire que cette adoption n'est plus une lointaine utopie. Elle constitue une pente que nous suivons trop souvent.

C'est cette pente qui me paraît constituer la dimension majoritaire de « l'évolution » du travail social et éducatif ; l'augmentation de la tension entre la commande sociale et la demande sociale y devient dès lors très critique.

On se rend compte que cette tension est pire encore lorsqu'on observe que bien des conquêtes du travail social et éducatif sont « retournées » en leur contraire : ce qui était pour les travailleurs sociaux et éducatifs des repères positifs, progressistes, peuvent servir, parfois subrepticement, des intérêts inverses ; dans d'autres cas, ce qui était jugé progressiste est jugé en sens contraire aujourd'hui.

Bref, on peut croire poursuivre des visées progressistes et servir des intérêts contraires ; ce qui était jugé progressiste peut être présenté ou vécu comme un recul : les repères se brouillent.

Je vais en donner trois exemples préoccupants.

LE RETOURNEMENT DE NOS CONQUÊTES

Le retournement de la logique d'accompagnement

La logique d'action de l'accompagnement a pris son essor en Belgique dans les années 80 à la suite de la critique des institutions fermées qui pouvaient fonctionner comme des institutions totales¹¹ ; les institutions totales sont celles qui prétendent prendre en charge tous les besoins des bénéficiaires, les placer sous une autorité unique, embrigader et contrôler tous les aspects de leur vie quotidienne et, par voie de conséquence, détruire l'autonomie culturelle de ces bénéficiaires ; on pouvait parler ainsi de l'asile, de la prison, mais aussi des internats ou des institutions de placement.

Contre cette logique « totale », le droit affirmé, par exemple pour les personnes handicapées, de vivre en « milieu ordinaire » a conduit bien des équipes à vouloir travailler « en milieu ouvert », dans le milieu de vie même des personnes, avec elles.

Le caractère progressiste de cette logique d'action réside principalement dans l'affirmation que le bénéficiaire, quels que soient ses difficultés ou son handicap peut piloter librement l'intervention : il en est le co-créateur, il peut aussi y mettre fin s'il le désire sans conséquence pour lui.

C'est cette logique de co-création que revendique la logique d'action « accompagnement » ; en 1994, un colloque organisé par la FISSAAJ auquel j'avais participé, la consacre comme une alternative à l'hébergement.

Aujourd'hui, cependant, non seulement le terme est partout mais il s'est vidé de son sens. Invité en 2016 par l'association des services d'accompagnement ASAH à réfléchir aux évolutions du terme, je notais ceci :

« Si l'on ne s'en tient pas au secteur du handicap, « l'accompagnement » semble avoir triomphé, s'être imposé partout (sans que s'exerce aucune critique par rapport à l'usage du mot) : les professeurs n'instruisent plus leurs élèves, mais les accompagnent sur la voie du savoir arpentée selon leurs supposés désirs ; dans le travail social, des « facilitateurs » accompagnent les demandeurs d'emploi vers... la fin de leurs droits. Par contre, dans le secteur qui l'a vu naître, l'accompagnement tend à se

10 La dernière en date, à notre connaissance, a été publiée dans *La Libre Belgique* du 19 avril (<http://www.liguedh.be/espace-presse/138-communiqués-de-presse-2017/2819-lever-le-secret-professionnel—qui-veut-faire-lange>).

11 Un des acteurs centraux de cette critique a été le sociologue E. Goffman, notamment dans son ouvrage *Asiles, Essai sur la condition sociale des malades mentaux*, Paris, Minit, 1968. On se souvient aussi, chez nous, du livre de Jules Brunin *L'enfer des gosses, Dix ans dans les bagnes d'enfants*, ed. J. Antoine, 1975.

trouver « nulle part », tant le soutien qui lui est accordé est faible et peu assuré. « *Dans les budgets consacrés à la politique des personnes handicapées, les services ambulatoires tels que les nôtres pèsent fort peu face aux grosses institutions gérant des lieux de vie ségrégués.* » Les praticiens de l'accompagnement sont donc soumis à un paradoxe fort, qui s'apparente à un paradoxe de perception. Ce paradoxe est par exemple vécu par un enfant qui assiste à une forte dispute de ses parents et qui les interroge sur les raisons de leur affrontement ; il s'entend répondre (pour le rassurer) « on ne se dispute pas ». Doit-il douter de ses propres sens ? Doit-il douter de la parole de ceux qui ont autorité sur lui ? Inutile de dire qu'un tel paradoxe peut être déstructurant ; le rapport des services aux autorités peut être homologue. »¹²

Même dans les endroits qui l'ont inventé, l'usage originel peut se trouver menacé : la Ministre Fonck dans le secteur de l'aide à la jeunesse avait tenté de remplacer, dans la définition des missions des AMO (Services d'aide en milieu ouvert, secteur de l'aide à la jeunesse), le terme « demande » par le terme « analyse des besoins » (avec obligation de signaler aux autorités les situations de danger) ; on n'aurait pu encore parler dans ce cas de pilotage libre par le bénéficiaire.

Le terme « Projet »

Autour des années 50 l'éducateur Fernand Deligny « monte » un organisme expérimental qu'il appelle « La grande cordée ». La commande de « l'office public d'hygiène sociale » était « de m'occuper, le plus utilement possible, de jeunes gens implaçables, psychothérapies inopérantes »¹³.

La demande des arrivants n'était pas claire et s'exprimait en un refus : « ne plus avoir affaire aux psychiatres ». Deligny monte un réseau de séjours d'essai à travers toute la France, basé sur le réseau des Auberges de jeunesse.

Ces séjours d'essai sont des occasions pour ces jeunes d'expérimenter des « projets ». Voici comment Deligny définit sa « position » :

- « - Prise en charge des projets, quels qu'ils soient, y compris mettre le feu au Ministère de la guerre.
- Provoquer la mise au point de ces projets individuels, leur accommodation par des changements fréquents de mode de vie.

Par là dessous, une espèce de doctrine s'affirmait en secret car « La grande cordée », organisme expérimental s'il en fut, était quand même agréée et la doctrine en question n'était pas facile à afficher. Elle disait : laisser jouer l'imprévu, que « n'importe quoi » puisse arriver. »¹⁴

Derrière le terme « projet », on peut lire le droit à l'expérimentation, la découverte en actes de ce que l'on ne pouvait même imaginer, la non programmation, l'ouverture des possibles.

Hélas, aujourd'hui, le terme « projet » a changé de sens ; Pierre Bourdieu le considère même comme un mode d'encadrement beaucoup plus subtil que la logique totale et qui conduit à l'obligation de « s'aider soi-même ». Aujourd'hui, il **faut** à tout moment pouvoir prouver qu'on est en projet.

Tout jeune qui dépend du CPAS se doit de construire son propre Projet Individualisé d'Intégration Sociale (PIIS) s'il veut être aidé – et il s'agit en plus de le respecter !

L'aide sociale qui était inconditionnelle devient ainsi conditionnée et on a perdu la liberté en chemin :

12 <http://www.intermag.be/analyses-et-etudes/570>. Les propos en italiques sont tirés d'une enquête réalisée par l'association auprès de ses membres.

13 F. Deligny, « Le groupe et la demande : à propos de « La Grande Cordée » », *Les vagabonds efficaces et autres récits*, Paris, Maspero, 1975, pp. 153 et sq.

14 F. Deligny, *op. cit.*, p. 161.

la liberté par rapport au contenu du projet et la liberté par rapport à sa forme (le projet doit être formaté, souvent dans la matrice objectifs/moyens/résultats).

Mais cet emploi dévoyé du terme « projet » appelle trois remarques.

- On feint d'oublier que la capacité de projection est perdue quand les conditions socio-économiques de vie sont très déstructurées, comme l'a montré P. Bourdieu : l'épreuve de se mettre en projet est impossible à réussir dans ces conditions ; nous avons affaire à une violence symbolique qui n'a rien à envier à l'embrigadement des institutions totales.
- Dans beaucoup de cas, le « projet » est tout sauf authentique et le travailleur social ou éducatif qui doit le jauger le fait souvent au nom d'un jugement moral d'où le délit de faciès est loin d'être absent.
- Les vrais projets peuvent être détruits par la mise en projet imposée. Dans une série de recherches que nous avons consacrées aux jeunes « NEET », nous avons trouvé des situations très préoccupantes. Renaud, vice-président d'une association de jeunesse, sans travail, est sommé par sa référente CPAS de... démissionner pour se consacrer exclusivement aux démarches de recherche d'emploi qu'elle lui impose de faire, à sa manière en plus... Une autre s'entend dire par sa « facilitatrice » à l'ONEM que le métier dont elle arrive déjà à vivre partiellement n'est pas un « vrai métier » et qu'elle doit en changer... Elle doit envoyer un nombre déterminé de CV par semaine, alors que dans son secteur (l'audiovisuel), tout se fait par téléphone et que l'envoi d'un CV écrit peut être pris pour une non-connaissance de la culture du secteur...

On le voit, le « projet » qui était vecteur de création soutenu par des institutions inventives si ce n'est expérimentales est désormais le *modus operandi* d'institutions d'embrigadement et de restriction des droits.

Même le terme « demande » peut être employé à contresens, notamment par des travailleurs qui, constatant qu'il n'y a pas de « demande » peuvent en conclure que la personne ne mérite pas d'être aidée, puisqu'elle n'y met pas suffisamment du sien...

Démocratie culturelle

Donnons un troisième exemple dans le domaine inter-culturel.

La Belgique francophone est à l'origine d'une approche culturelle et interculturelle qui se base sur l'affirmation de l'égalité des cultures et sur la nécessité d'ouverture et de dialogue. C'est notamment sous l'impulsion de Marcel Hichter que, dans les années 70, s'affirme ce qu'il appelle la démocratie culturelle. Hichter s'oppose à la logique de démocratisation de la culture qui consiste à amener à la culture cultivée des personnes qui en seraient dépourvues.

Il affirme ainsi :

« Mon option est donc : ni la culture pour tous, ni la culture pour chacun mais la culture **par chacun et avec chacun** dans une optique de développement de tous. [...] Il n'y a pas de culture extérieure à l'homme, pas de matière culturelle à quoi il faut faire accéder le peuple, qu'il faut porter au peuple, que l'on puisse **contreplaquer**. [...] C'est le sens des responsabilités au sein de nos diverses communautés : cette culture-là [...] exige envers les autres une attitude d'accueil, de dialogue ; [...] il s'agit de contester la notion patrimoniale de la culture pour la remplacer par la définition de la culture par la population elle-même ».

« Dans cette optique, on considère qu'il préexiste d'abord un travail autonome de production culturelle et que le travail de reconnaissance va de culture à culture et non de culture à manque. Car là où on suppose le manque de culture, il y a déjà une culture, et c'est qualitativement une culture qui en vaut bien d'autres car elle est à l'œuvre dans tous les aspects de la vie collective :

il n'y a pas a priori de culture supérieure mais des cultures différentes. »¹⁵

Or l'expression est revue dans un sens régressif aujourd'hui.

Dans un ouvrage réputé critique sur l'évolution des politiques culturelles, deux Français réécrivent l'histoire à l'envers : le terme « démocratie culturelle » est présenté comme une régression par rapport à celui de « démocratisation de la culture » :

« le terme démocratisation disparaît ; il désignait une action, une dynamique, celle de démocratiser. Ils disparaissent au profit de la désignation d'un état des choses ou d'un mode d'organisation de la vie : la démocratie. C'est la démocratie qui soit est soit doit devenir culturelle. On sous-entend ainsi une différence entre une démocratie qui serait culturelle et une autre qui ne le serait pas : quelle est cette différence ? »¹⁶

On craint d'imaginer que les auteurs ne connaissent pas la pensée de Marcel Hichter et que l'histoire qu'ils réécrivent se base sur une amnésie.

UNE ATTITUDE GÉNÉRALE DE RÉFLEXIVITÉ

C'est dire que l'évolution du travail éducatif et social nécessite de la part des agents une forte capacité réflexive. Celle-ci se base sur une analyse critique qui doit permettre de dépasser l'écran des apparences et sur une forte connaissance historique, notamment des positions prises par les uns et par les autres et du sens qu'elles avaient.

L'analyse institutionnelle est une référence qui paraît centrale en la matière.

Un Félix Guattari, par exemple, nous encourageait à analyser les comportements professionnels en se posant deux questions :

- de quelle société cet agent (l'éducateur par exemple) est-il l'interprète ? ;
- pour quelle religion officie-t-il (par exemple la religion du pouvoir) ?

Dans le contexte des réflexions de cette journée, nous pouvons faire bouger quelque peu ces deux questions en nous demandant :

« De quelle société veut-on nous faire les interprètes ? » ; « Pour quelle religion devrions-nous officier ? »

Le format de cette intervention m'interdit de construire une réponse approfondie à ces questions. Mais je voudrais indiquer très brièvement que le capitalisme a changé de forme et qu'il nous invite aujourd'hui à une attitude très individualisée (versus le collectif qu'il qualifie très vite de collectivisme) de « bougisme » permanent : nous devrions pouvoir passer de projet en projet, fréquenter des réseaux différents, n'attendre aucune garantie ni permanence, être prêts à rebondir et à accepter que nous sommes responsables de tout ce qui nous arrive et qu'il nous appartient de nous « prendre en mains » (c'est-à-dire ne rien attendre de la solidarité collective instituée).

Ce que la version officielle « positive » ne dit pas, c'est que tous n'ont pas les mêmes chances d'être appelés dans des projets et d'arpenter ou de créer des réseaux : peu sont appelés et ne sont appelés que ceux qui sont déjà élus ou en tout cas éligibles : on appelle ceux que l'on juge désirables et on est

15 Cité et commenté par J.-P. Nossent dans son analyse « La démocratie culturelle, une méthode de l'égalité ? » http://www.ihoes.be/PDF/JP_Nossent_Pratique_democratie_culturelle.pdf.

16 M. Simonot et L. Faber, *La langue retournée de la culture*, éditions excès, 2017, p. 41.

jugé tel... si on est souvent appelé !¹⁷

Quant à la religion de laquelle l'agent éducatif doit devenir l'officiant, on pourrait peut-être proposer que c'est la logique de l'aveu.

Le bénéficiaire doit se faire son propre contrôleur avec entrain : non seulement il doit être demandeur, mais il doit avoir envie d'avoir envie et doit prendre sur lui et en lui les attentes sociales qui pèsent sur lui. Il doit donc être toujours prêt à avouer qu'il n'a pas suffisamment intériorisé les règles qu'il se devait d'adopter librement de son plein gré, en tant qu'acteur responsable...

« Quelle sanction tu proposes par rapport à ton acte ? » serait par exemple la question révélatrice de cette nouvelle religion.

UN PANEL D' ACTIONS POSSIBLES ET NÉCESSAIRES

Mais si je plaide pour une attitude réflexive très soutenue, critique et historique, je voudrais dire aussi que la réflexion ne suffit pas : elle tend trop souvent en effet à laisser l'agent isolé, pris dans des doubles contraintes, des dilemmes d'obéissance, portant seul tout le poids des contradictions tendues entre la commande et les demandes sociales. Des actions collectives sont nécessaires et une observation de la société nous montre qu'elles sont possibles et qu'elles ne sont pas d'office rares ou isolées.

Elles ressortissent à des catégories différentes ; j'en décèle au moins 3.

Des initiatives de défense collective du métier

C'est le cas récent du travail du Comité de Vigilance en Travail Social (CVTS) à propos de la nature menacée du travail social.

Le CVTS a été créé en 2003 ; il se définit lui-même comme suit :

« Été 2002

- Arrestation et détention de deux travailleurs sociaux travaillant avec un public de demandeurs d'asile et sans papier. Inculpation : « traite d'êtres humains » et « association de malfaiteurs ».
- Création d'un Comité de Soutien à Myriam et Jafar afin d'alerter les responsables politiques et judiciaires, ainsi que l'opinion publique, sur certaines dérives qui menacent le secteur social.

Septembre 2002

- Le Ministre de l'Intérieur Antoine Duquesne souhaitait lancer une expérience pilote en demandant aux travailleurs sociaux du CPAS d'Anvers de collaborer avec l'Office des Etrangers pour inciter les illégaux à quitter le territoire. Justification du Ministre : « les assistants sociaux sont des citoyens comme les autres et doivent dénoncer les infractions dont ils ont connaissance ».
- Face à ces évènements, deux constats :
 - la nécessité de prévoir un lieu de parole, d'écoute, de soutien et de conseils, anonyme et crédible, à destination du secteur en manque de repères et/ou fragilisé ;
 - la nécessité de réfléchir aux évolutions du secteur, en terme idéologique, et tenter de concevoir une réforme globale de l'analyse sociale et des modes d'intervention.

2003 : Création du Comité de Vigilance en Travail Social

Les membres le Comité de Vigilance en Travail Social ont d'abord décidé de lancer un projet de « bureau des plaintes » auquel les travailleurs sociaux pourraient s'adresser lorsqu'ils subissent des

¹⁷ Nous résumons ici le raisonnement que L. Boltanski et E. Chiapello tiennent à propos de ce qu'ils appellent « la cité par projet », cf. *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999.

pressions en matière de secret professionnel et de déontologie. »¹⁸

Le CVTS vient de publier un Manifeste du Travail Social¹⁹ pour dénoncer les dérives actuelles de la commande sociale ; le texte de ce Manifeste peut être lu comme une critique de tout ce qui constitue « l'utopie à l'envers » qui s'institue dans notre société.

Le recours au(x) droit(s)

Par rapport à l'allègement du secret professionnel, puisque cette loi inique vient d'être votée par la majorité fédérale, l'action n'est pas terminée ; plusieurs acteurs ont par exemple annoncé leur volonté de faire recours au Conseil d'Etat

Mais on est étonné de voir que les champs professionnels du travail éducatif, culturel et social n'imposent pas la mise en œuvre de la charte associative, demandée avec constance par le secteur de l'éducation permanente et que les parlements régionaux et de la Fédération Wallonie Bruxelles ont adoptée en 2009, à l'initiative de la puissance publique.

La charte reconnaît en effet aux associations trois valeurs sociétales : le rôle critique qu'elles jouent ; l'écoute des nouveaux besoins dont elles sont capables ; un rôle socio-économique de « richesse créatrice de richesses » (on est donc dans une logique d'investissement et non plus de dépenses). Ces valeurs ouvrent à des droits qui pour être effectifs, doivent être reconnus comme opposables aux pouvoirs publics. On peut s'étonner que cette occasion n'ait pas été saisie et que la « charte » tombe peu à peu dans l'oubli : qui se souvient encore que la Déclaration de Politique Communautaire du présent gouvernement en Fédération Wallonie Bruxelles contient l'engagement de sa mise en œuvre ?

Les fronts peu communs (trans-sectoriels)

Plus récente, plus inédite, la recherche de croiser les groupes pour élargir le périmètre des revendications.

Par rapport au projet N-Va/MR sur (contre) le secret professionnel un « front peu commun » avait par exemple manifesté devant le Palais de justice de Bruxelles, réunissant à tout le moins des acteurs des champs judiciaire (Manuela Cadelli présidente de l'Association syndicale des magistrats), social (le CVTS et bien d'autres fédérations), académique (Yvon Englert pour l'ULB), des Hautes écoles, des acteurs syndicaux et des associations d'éducation permanente. Ce « front peu commun » s'oppose à une alliance elle-même peu commune, puisqu'elle a vu certains membres du Cdh soutenir le projet de loi dans le cadre de la Commission « Terrorisme »²⁰.

Les fronts inter-champs

Virtuellement, on ne peut pas exclure non plus des fronts émergents de plus grande ampleur qui verraient se réunir des organisations de mobilisation comme les syndicats, des associations mobilisées et des chercheurs.

Félix Guattari définissait ainsi les travailleurs sociaux et éducatifs :

« Nous autres enseignants mais aussi travailleurs sociaux, nous sommes des producteurs de subjectivité et à ce titre nous sommes les ouvriers d'une industrie de pointe qui fournit la matière première subjective nécessaire à toutes les autres industries et activités sociales »²¹.

18 Cf. <http://www.comitedevigilance.be/>.

19 Texte disponible sur le site du CVTS, avec appel à signatures : http://www.comitedevigilance.be/sites/www.comitedevigilance.be/IMG/pdf/MANIFESTE_CVTS_VF.pdf.

20 https://www.rtbef.be/info/belgique/detail_obligation-de-signalement-des-allocataires-sociaux-les-cpas-font-de-la-resistance?id=9519615.

21 F. Guattari, in J. Pain (dir.), *Pratique de l'institutionnel et politique*, Paris, Matrice, 1985.

Il est vrai que la subjectivité est le capital déterminant aujourd'hui : la capacité à s'engager, à susciter la confiance, le crédit dont on peut disposer, le pouvoir d'agir que l'on peut se donner sont la richesse source des autres richesses quel que soit le secteur envisagé.

Adopter ce point de vue conduirait les travailleurs sociaux et éducatifs à se reconnaître un rôle « de pointe ».

Si de surcroît ces travailleurs se vivaient **comme** des travailleurs en lien avec les autres, nous pourrions assister à une prise de conscience sociale et politique qui pourrait avoir des effets déterminants dans la production d'une société qui irait à rebours du modèle américain.



Pour citer cette analyse

Jean Blairon, « L'évolution du métier d'éducateur », *Intermag.be*, analyses et études en éducation permanente, RTA asbl, juin 2017, URL : www.intermag.be/603.